

SILICONE

SIL-GEL 0030

Sil- gel 0030 est un caoutchouc de silicone en deux parties présentant une haute performance, un allongement élevé et une faible dureté et un durcissement lent à température ambiante

Propriétés	Composant A	Composant B
Apparence	liquide translucide incolore	liquide translucide incolore
Viscosité mPa.s	3200	3340

Dosage (Silicone A : durcisseur. B)	1 sur 1 en poids ou en volume
Temps de travail:	50 minutes

Propriétés polymérisées en utilisant 100 parties A et 100 parties B après 48 heures à 23 ° C

Dureté (shore 00)	30
Résistance à l'élongation en %	710
Traction mPa	1,94
Résistance à la déchirure kN/m	5

Instructions de mélange

Mélanger avant utilisation.

Peser les parties A et B dans un rapport de 1 à 1 dans un récipient propre et sec.

Bien mélanger pour assurer l'homogénéité. Si possible, dégazez à une pression de 0 à 150 mbar pendant 2 à 3 minutes.

Durée de conservation

La durée de conservation devrait être de 12 mois dans les emballages d'origine non ouverts pour tous les composants lorsqu'ils sont conservés à des températures inférieures à 40 ° C.

s présentes informations et les conseils qui vous sont données verbalement ou par écrit dans le cadre de notre assistance technique ou d'essais pratiques, vous sont communiqués au mieux de nos connaissances et n'engagent pas notre responsabilité, même en ce qui concerne d'éventuels droits de tiers en matière de propriété industrielle. Ils ne vous dispensent pas de la nécessité de vérifier sur place si les conseils techniques et les produits fournis conviennent aux procédés et application que vous envisagez. L'application, la mise en œuvre et la transformation des produits fournis, échappent à notre contrôle et relèvent exclusivement de votre responsabilité. La vente de nos produits s'effectue en vertu de nos conditions générales de vente et de livraison. Nos recommandations en matière de sécurité ne vous dispensent pas de l'obligation de déterminer les mesures de sécurité adaptées à vos conditions d'exploitation, que nous ne pouvons prévoir, et de veiller notamment à la qualification professionnelle et à l'information des personnes appelées à utiliser, manipuler ou être en contact avec les produits.